

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 juillet 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 20 juillet 2018

Date de la convocation : 13 juillet 2018

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30

Heure de la clôture : 22h45

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, André DERISOUD, Fabien COUTURIER, Stéphanie MATTANA

Absent : Stéphane BURDIN

Secrétaire de séance : Mickaël GOUTAZ

Monsieur le Maire présente au conseil Marion LECOT, secrétaire recrutée pour remplacer Stéphanie MOREL qui part en congé maternité.

1. Approbation des comptes rendus du mercredi 25 avril 2018 et vendredi 8 juin 2018 :

Le Conseil Municipal adopte les comptes rendus tel que présentés:

2. Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) – Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

La nouvelle réglementation européenne sur les données personnelles le « RGPD » du 27 avril 2016 entrera en vigueur le 25 mai 2018. Ce nouveau règlement nous oblige à désigner un délégué à la protection des données désigné « DPD ».

Ses principales missions seront d'informer et conseiller le responsable de traitement de la collectivité ainsi que les agents, de diffuser une culture informatique et libertés au sein de la collectivité, de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, de tenir à jour un registre des activités de traitement des données et de coopérer avec la CNIL.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

3. Marché public en groupement de commande: Etude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des usses et du territoire de la CC Usse et Rhône: MISSION 1 – DIAGNOSTIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal le marché en groupement de commandes concernant le diagnostic d'alimentation en eau potable nécessaire à l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usse et du territoire de la CC Usse et Rhône,

✓ Pour le marché référencé en objet, la procédure d'appel d'offres ouverte a été organisée comme détaillé dans le tableau ci-après :

Mode de passation	Procédure d'appel d'offres ouverte avec publicité en application de l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 et des articles 25 et 65 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.
Publicité	Publication : - Internet, site de dématérialisation : www.marches-publics.info . - BOAMP - JOUE - Dauphiné Libéré 74
Critères de sélection	35% sur le prix des prestations

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 juillet 2018

	65% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 25 mai 2018 - 12H00 3 offres sont parvenues sous format dématérialisé

✓ Après dépouillement et analyse des offres reçues, la CAO dans sa réunion du 21/06/2018 a procédé au classement des offres et au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse après application des critères de sélection des offres.

✓ Aussi, l'accord cadre à bons de commande a été attribué à la société ANTEA GROUP France SAS (mandataire du Groupement) – Implantation de Lyon 109, rue des Mercières - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE pour un montant de 21 729.50 € HT soit 26 075.40 € TTC concernant la mission 1 de la commune de Vanzly

Co-traitant n°1 : SEPIA CONSEILS SAS – Agence Chambéry 19, rue Lac Saint André – Savoie Technolac – 73370 LE BOURGET DU LAC CEDEX

Co-traitant n°2 : Géo-Hyd SAS – Parc Technologique du Clos du Moulin – 101, rue Jacques Charles – 45160 OLIVET

Co-traitant n°3 : IRH Ingénieur Conseil – 190, rue Louise Labé – CS 180001 – 69967 CHAPONNAY

Co-traitant n°4 : Pierre-Stéphane REY – Avocat associé – Cogérant SELARL ITINERAIRES Avocats – 87, rue de Sèze - 69006 LYON

Co-traitant n°5 : PARTENAIRES FINANCES LOCALES – 96, boulevard de Sébastopol – 75003 PARIS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, entérine la décision de la CAO prise lors de sa séance du 21/06/2018, d'attribuer le marché rappelé en objet au groupement ANTEA GROUP France SAS (mandataire du Groupement) – Implantation de Lyon (109, rue des Mercières - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE pour un montant de 21 729.50 € HT soit 26 075.40 € TTC pour la mission 1-commune de Vanzly

Co-traitant n°1 : SEPIA CONSEILS SAS – Agence Chambéry 19, rue Lac Saint André – Savoie Technolac – 73370 LE BOURGET DU LAC CEDEX

Co-traitant n°2 : Géo-Hyd SAS – Parc Technologique du Clos du Moulin – 101, rue Jacques Charles – 45160 OLIVET

Co-traitant n°3 : IRH Ingénieur Conseil – 190, rue Louise Labé – CS 180001 – 69967 CHAPONNAY

Co-traitant n°4 : Pierre-Stéphane REY – Avocat associé – Cogérant SELARL ITINERAIRES Avocats – 87, rue de Sèze - 69006 LYON

Co-traitant n°5 : PARTENAIRES FINANCES LOCALES – 96, boulevard de Sébastopol – 75003 PARIS

Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat.

4. DEMANDE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX D.E.T.R. - Salle des associations

Vu l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et vu le projet de la commune concernant la rénovation de la salle des associations et sa mise en accessibilité,
Considérant la possibilité d'obtenir une aide de l'état pour la rénovation et la mise en accessibilité de la salle des associations dont le montant du projet s'élève à 33 905 € HT,
Monsieur le Maire propose d'établir le plan de financement comme suit :

Conseil Départemental	10 000 €
Région	8 356 €
D.E.T.R.	8 771 €
Autofinancement	6 778 €

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 juillet 2018

TOTAL H.T.	33 905 €
-------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement tel que présenté.
Sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
Autorise le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants.

5. Etat des coupes de bois pour 2019

Monsieur le Maire explique que l'Office national des forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur et des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques .

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition des coupes faite par l'ONF pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté dans le tableau ci-dessous.

<i>Parcelle</i>	<i>Type de coupe</i>	<i>Volume présumé réalisable (m³)</i>	<i>Année proposée par ONF</i>	<i>Motifs ONF</i>
C	IRR	20	2019	

Informe le Préfet de Région que la commune souhaite attendre la réalisation de l'Etat d'assiette 2018, pas encore réalisé à ce jour, afin de constater les bienfaits de l'opération.

6. Servitude de passage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office Notarial Bron-Fulgraff, Lasserre et Rochette d'Annemasse sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal (parcelle A 154).

Le Conseil est informé que les propriétaires des parcelles A 152 et A 135 doivent emprunter une partie de la parcelle A 154, propriété de la commune, afin d'avoir accès à la voie publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser une servitude de passage sur la parcelle cadastrée A 154, propriété communale, au profit des propriétaires des parcelles A 152 et A 135.
- Le conseil souhaite qu'un droit de passage soit inscrit pour la parcelle A 138, dans l'acte de servitude, afin de ne pas laisser une parcelle sans accès.
- De faire supporter tous les frais afférents à ce dossier aux propriétaires actuels ou à venir.
- D'habiliter Monsieur le Maire à revêtir de sa signature tous les documents nécessaires à cette servitude.
- Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

7. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 juillet 2018

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

8. Octroi de cadeaux

Suite à un retour de la préfecture, il convient d'annuler la délibération DEL 2018 04 023 afin d'apporter des précisions sur l'objet de la décision.

Monsieur le Maire explique que pour remercier les membres du conseil et du CAS (Commission d'action sociale) de leurs implications aux différentes manifestations pour la commune, une sortie a été organisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à payer la facture N°0095 d'un montant de 958,40 € émise par Le petit pays. Ces dépenses seront imputées au budget principal.

9. Questions diverses

- ✚ **Eglise** : Un devis a été demandé pour rénover les vitraux de l'église suite aux projections de cailloux par les utilisateurs de la RD 1508. Une demande a été faite à notre assurance pour une prise en charge. Cette dernière nous propose une franchise de 400€ par dossier ouvert.
- ✚ **Sivos** : Mr le Maire explique que le bureau du SIVOS n'est actuellement pas loué, et que notre employé technique passe beaucoup de temps sur les réparations de l'école. Il propose de regarder dans les autres communes, la mise à disposition des bureaux et des agents techniques. Plusieurs propositions sont exposées. Les élus du SIVOS sont chargés de faire remonter les problèmes.
- ✚ **Salle des Associations** : Mr le Maire propose de mettre en place une convention de mise à disposition gratuite avec les associations pour l'utilisation de la salle. Cette dernière permettrait d'appliquer les mêmes règles pour toutes les associations, notamment concernant les problèmes de planning, de chauffage ou de rangement.
- ✚ **Concert sur vanzy** : une proposition de l'Harmonie de Bellegarde sur Valserine a été faite pour que le concert le 15 septembre soit renouvelé. L'école de musique de Frangy a également été contactée.
- ✚ **Fête du Pain** : La manifestation aura lieu le 2 septembre sur la route de Martian. Les élus se partagent les tâches (affichage, distribution des flyers...)
- ✚ **Divers** :
 - Plusieurs coupures d'électricité ou de téléphone ont eu lieu sur la commune. Il s'agit d'arbres tombés sur les lignes. Il est rappelé aux propriétaires que les arbres dangereux, gênant la circulation ou proche des réseaux doivent être coupés ou élagués.
 - Mr le Maire a rencontré le département pour savoir si une sortie était possible pour certains terrains sur la RD1508 (sur le haut de la commune).
 - Le département accepte de prendre en charge les travaux de réfection de la voirie du chef-lieu suite aux dégradations dûs à la circulation.
 - Le département doit se renseigner sur les propriétaires des murs, route de Martian. Le dossier concernant la vitesse et la circulation dangereuse est toujours en cours.
- ✚ **Subvention** : Le conseil est informé du courrier de remerciement reçu suite à la subvention versée à l'association le club des hirondelles

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 juillet 2018

✚ **Repas des anciens** : Le repas aura lieu le dimanche 25 novembre. Cette année la commune proposera un repas dans le pays de Gex avec comme animation, du théâtre.

✚ **Urbanisme** :

PLUI : Les conseillers demandent qu'une réunion entre eux soit prévue afin de parler des différents éléments ou choix à prendre. Ils rappellent que les réunions avec le bureau d'étude et les services de la Communauté de Communes sont généralement prévues en journée et ne peuvent pas y assister.

AOP : M le Maire souhaite réunir à nouveau les propriétaires et les agents de la Communauté de Communes afin de clarifier la situation. Il rappelle que la proposition faite par le bureau d'étude est un projet possible mais pas obligatoire. Le projet final sera choisi par les propriétaires des terrains et non par le bureau d'étude, la mairie ou d'autres organisations.

N°	Lieu	Dossier	Avis de la DDT
Cu 074 291 18 X0008	A 1263/1264/1266/1268- Chemin de la Tuilerie - Les Crêts	CU opérationnel	Refusé
Cu 074 291 18 X0009	Parcelle A 152 –Chef Lieu	CU information	Informations transmises
Cu 074 291 18 X0010	Parcelle A 154 –Chef-Lieu	CU information	Informations transmises
Cu 074 291 18 X0011	Parcelle A 709 – Mons	CU information	Informations transmises
Cu 074 291 18 X0012	Parcelle B 703	CU information	Informations transmises
Cu 074 291 18 X0013	Parcelle A 846	CU information	Informations transmises
Cu 074 291 18 X0014	Parcelle B 1600	CU information	Informations transmises
Cu 074 291 18 X0015	Parcelle A 649/657/658/661/663	CU information	Informations transmises
Cu 074 291 18 X0016	Parcelle A711/712/713/1174	CU information	Informations transmises
DP 074 291 18 X 000	Parcelle A 958	Portail et abri jardin	DP tacite - manque pièces complémentaires
DP 074 291 18 X 000	Parcelle A 1143	Agrandissement	DP tacite - manque pièces complémentaires

✚ Prochain conseil prévu le 21 septembre 2018 à 19h30.

✚ Une réunion entre élus est fixée pour parler du PLUI.

✚ **Prévision des prochaines réunions** : (ces dates peuvent être modifiées en cas de besoin).

- Le vendredi 16 novembre à 19h30
- Le vendredi 7 décembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Mickaël GOUTAZ



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD



